



e-mail : contact@refus-peur.fr

PANDEMIE ET POLITIQUE DE LA PEUR

Les annonces depuis l'été de l'arrivée d'une pandémie grippale de type A(H1N1) est l'occasion d'une politique de communication alternant alarmisme et le refuge dans une seule solution : la vaccination de masse, par un vaccin incertain, dont la commercialisation sert évidemment les firmes pharmaceutiques qui le produisent. Cette politique s'accompagne de la mise en place d'un dispositif quasi militaire : l'EPRUS (établissement de préventions des risques et d'urgence sanitaire), et le branle-bas de combat des étudiants en médecine et des médecins retraités pour vacciner dans des centres de vaccination de campagne.

Une pétition de professeurs de médecine a demandé en vain la mise en place d'un conseil large d'experts afin de conduire cette crise sanitaire de façon raisonnée et qualifiée.

Cette campagne est effectivement la démonstration de ce qui sépare la prévention qui est de l'ordre du collectif du principe de précaution qui centre la responsabilité sur le malade et les professionnels.

Au-delà du problème de santé publique bien réel et de l'importance de la vaccination dans le recul des grandes maladies historiques, cette pandémie est l'occasion d'une mise en condition de l'opinion à des mesures de restriction des libertés, dont le dernier avatar est l'équipement des élèves de la région lyonnaise d'une puce pour pister le virus. L'objectif est d'établir à partir d'un modèle mathématique des informations sur les circuits de transmission de cette grippe. Chacun peut imaginer les multiples applications de contrôle des jeunes que cette méthode expérimente ! Cette communication sur A(H1N1) et les mesures prises met en évidence les effets nocifs du programme Hôpital 2007 et de la loi HPST qui ferme un grand nombre de structures de proximité publiques au nom de leur non rentabilité, ce qui rend illusoire la réponse à la pandémie au niveau des établissements hospitaliers.

La campagne contre le virus porte atteinte à nouveau au travail de proximité et ambulatoire de la psychiatrie, par la solution proposée par les préfets de plusieurs régions de rapatrier les patients atteints de la grippe à l'hôpital au nom des - Plans Blancs - habituellement mis en œuvre dans les périodes de grand froid hivernal et lors d'évènements à risques comme une coupe du monde de football ou une catastrophe naturelle, les soignants étant par ailleurs dans l'obligation de se vacciner comme possibles porteurs sains contaminants et pour éviter les sous-effectifs dans les services liés à la pandémie.

Cette contradiction entre politiques et moyens se retrouve pour les personnes précarisées à la rue ou dans les lieux d'accueils d'urgence du social pour lesquels il a fallu plusieurs mois avant que soient annoncées un dispositif sanitaire de vaccinations, avec comme mesures d'accompagnement : la réquisition de lits dans les haltes soins santé et le retour de l'argument de contrainte vers une hospitalisation ou un hébergement (circulaire relative aux mesures hivernales et d'accès au logement du 14 octobre 2009).

Parallèlement la médecine générale n'est pas sollicitée, alors que les médecins traitants sont les plus à même de juger de la pertinence de la vaccination, ce qui serait l'occasion de mettre en évidence les déserts sanitaires non traités par la loi HPST et de mettre les médecins « dépasseurs » d'honoraires dans la nécessité de se plier à l'intérêt général.

Elle donne aussi l'occasion au patronat d'expérimenter de nouvelles atteintes au droit du travail par l'organisation de dérogations quant au lieu d'activité et du temps de travail au moment même où la nouvelle gouvernance néolibérale et ses effets destructeurs se révèle par la série de suicides qui frappent non seulement France Télécom mais nombre d'entreprises et de services publics.

Pour toutes ces raisons nous dénonçons ces instrumentalizations de la peur tout en appelant les citoyens à se rapprocher des consultations soignantes pour avoir une information qualifiée.

Jean-Pierre Martin